

Conseil de perfectionnement de la formation second degré mathématiques, sciences

(sciences physiques,
sciences et technologie de l'industrie,
sciences de la vie et de la terre)

Année 2015/2016 – Rapport 2

1 Déroulement

Réunion du 25 mai 2015, 17h-19h10, salle 53, site Espé Ch. Dumont.

Étaient présents :

Mme Marie-Geneviève Gerrer, directrice de l'Espé

5 M. Jean-Christophe Chardigny, Sciences Industrielles de l'Ingénieur

Mme Lucie Corbin, Formation transversale

Mme Françoise Salvadori, Sciences de la Vie et de la Terre

Mme Geneviève Loridon, IA/IPR de Mathématiques

M. Patrick Mignot, Formateur Académique Mathématiques

10 M. Gabriel Millet, étudiant M1 Mathématiques

Mme Emmanuella Di Scala, Sciences de la vie et de la terre

M. Jérôme Laurens, Mathématiques, président

M. Didier Perrault, IEN Mathématiques / Sciences physiques

M. Dominique Sugny, Sciences Physiques

15 M. Théo Blandin, étudiant M2 Mathématiques

M. Kevin Dimey, étudiant M1 Physique-Chimie

M. Thibaud Racine, étudiant M2 Sciences de la Vie et de la Terre

M. Alexandre Thomas, étudiant M1 Sciences de la Vie et de la Terre

M. Clément Galbois, étudiant M2 SVT/Biotech (invité temporaire)

20 Ordre du jour :

- bilan des précédents CPER

- fonctionnement courant

- concours

- évaluations CIPE

25 - adaptation des maquettes pour 2016-2017

- inscriptions

- offre de formation 2017

- autres

30 Dans ce qui suit figurent en italique des remarques ou suggestions qui n'ont pas été faites lors de la réunion.

1 Fonctionnement du CPER

La présidence est assurée par M. Jérôme Laurens pour l'année 2016/2017.

Mme Martine Chazal est remplacée par Mme Estelle Decorse.

Si la personne responsable de l'enseignant transversal ne peut pas assister à la réunion,

- 5 elle peut être remplacée par un suppléant.
-

Questions administratives

Inscriptions

L'inscription en M1 MEEF reste dans les UFR mais l'inscription en M2 MEEF (y compris M2C, D, E...) est entièrement assurée par l'Espé à partir de la rentrée prochaine.

- 10 Pas de limitation de la capacité d'accueil, en revanche limitation des moyens de fonctionnement : risque de problèmes en SVT.

Organisation

Calendrier 2016/2017 à venir le 3 juin (répartition Espé/UFR, organisation des stages)

Suggestion : Préciser les règles de dédoublement au début de l'année : calendrier des

- 15 demandes (cohérent avec les dates où on connaît les effectifs définitifs, en général courant octobre)/ seuil de dédoublement / quota de dédoublement (30 en TD, 20 en TP)

Présence en formation

Les étudiants M2C doivent 320H de formation tout comme les M2A, on ne peut pas alléger leur formation.

- 20 Les étudiants ne peuvent pas justifier d'une absence par leur présence à un CM, CI, TD ou TP d'une filière autre que la leur. En particulier les M2B boursiers ne peuvent pas suivre les cours de préparation au concours qui se déroulent en même temps que leurs propres cours.

25 Règlement

Si un fonctionnaire stagiaire reçoit un ordre de mission du rectorat pour assister à une formation, il doit y aller même si pour cela il doit s'absenter de son établissement.

La correspondance entre l'administration et le fonctionnaire stagiaire ne peut pas se faire à titre privé, elle se fait sous couvert du chef d'établissement. C'est en particulier le cas

- 30 des demandes de justification d'absence. Que les étudiants se rassurent, une telle demande n'est pas perçue négativement par la hiérarchie.

Il semble que les étudiants passant les épreuves d'admission au CAPES aient des lacunes concernant le règlement, peu font référence au proviseur.

Question connexe : quelle UE/EC correspond à l'enseignement de ce règlement ?

35 Absence des fonctionnaires stagiaires

Dans toutes les disciplines, les absences pour sorties scolaires ne sont pas autorisées. Priorité est donnée à la formation initiale.

- 1 La gestion des absences est un processus intrinsèquement chronophage, c'est pourquoi le délai entre une absence éventuelle et la demande de justification peut être très long (2 mois). **Suggestion** : réduire ce délai. **Réponse** : cela demande des moyens humains ou matériels supplémentaires dont l'Espé ne peut disposer en ce moment.
- 5 En cas d'erreur, prendre contact rapidement avec l'enseignant concerné et la personne indiquée dans la demande de justification d'absence. **Suggestion pour les stagiaires** : ne pas attendre la demande pour justifier d'une absence. **Suggestion pour l'administration** : dans la demande de justificatif, utiliser «vous avez été noté absent...» plutôt que «vous avez été absent...». **Dernière suggestion** : ne jamais faire d'erreur...

Évaluation CIPE

- 10 La procédure a eu quelques difficultés à se mettre en place, en particulier au niveau des enseignants. Les étudiants demandent à être informés du résultat de l'enquête. **À voir** au niveau des responsables ou du CIPE. **Suggestion** : adapter les questions à la formation.

Enseignement transversal

Répartition sur les deux années

- 15 cf CPER du 02-12-2015. Le module « gestion des élèves perturbateurs » est traité en M1 et en M2. Comme une proportion significative d'étudiants de M2 n'ont pas suivi le module du niveau M1, est-il possible de leur proposer une formation adaptée ? **À voir** avec les enseignants concernés (mais il n'y a pas que des avantages : mixité).

Homogénéité

- 20 cf CPER du 02-12-2015. Les représentants étudiants avaient le sentiment que des thèmes transversaux n'étaient pas du tout traités de manière homogène entre tous les groupes, certains étant pratiques, d'autres théoriques. L. Corbin confirme que tous les groupes voient les mêmes enseignants pour les mêmes contenus. **Remarque** : ce sentiment vient peut-être du fait que certains modules étant divisés en une partie pratique et une partie théorique, à un instant donné, des étudiants n'ont vu que la partie pratique alors que d'autres n'ont vu que la partie théorique, d'où les différences de point de vue.
- 25 **Suggestion** : meilleure information.

Contenu

- Des étudiants de M1 ne voient pas l'utilité de certaines parties de l'enseignement transversal pour le concours. En fait, tous ces enseignements participent de la formation au métier d'enseignant. Ils ne peuvent pas être reportés aux années ultérieures (M2, T1...) à cause des contraintes organisationnelles. **Remarque** : en mathématiques la liste des thèmes abordés pendant les épreuves d'admission n'est communiquée par le jury qu'à la fin mai, c'est-à-dire après les enseignements transversaux.
- 30
 - 35 Des étudiants de M2 ne trouvent pas d'intérêt dans certaines parties de l'enseignement transversal (d'où correction de copies d'élèves en cours...). **Suggestions** : rendre les étudiants plus actifs, rendre les cours plus attractifs.

1 Évaluations en M2

cf CPER du 02-12-2015. Le problème des évaluations a été réglé (contenu, modalités...).

Projet pluridisciplinaire

cf CPER du 02-12-2015. L'organisation générale est remise en chantier. **Suggestions**

- 5 • autoriser les projets par établissement
- permettre aux étudiants de consulter et de modifier leurs vœux sur l'application
- proposer des projets effectivement réalisables (les étudiants de l'après-midi ne devraient pas avoir à choisir un projet du matin)

Enseignements disciplinaires

10 Mathématiques

cf CPER du 02-12-2015. Les étudiants ne voient pas l'intérêt pour la préparation à l'écrit du concours des deux UE d'algèbre et d'analyse mutualisées avec le master de mathématiques approfondie. Un effort a été fait cette année au niveau des TD.

Suggestion : Séparer le CM entre MA et MEEF (voir conseil pédagogique du

- 15 département de mathématiques du 7 juin 2016).

Suite aux épreuves d'admissibilité 2016, des étudiants se sentent faibles en probabilité (~1/3 du programme du lycée). L'UE probabilités de L3 n'est pas obligatoire.

Suggestion : Augmenter la formation en probabilité

Les étudiants se sentent moins bien préparés à l'épreuve de mise en situation professionnelle :

- 20 • ils n'ont pas vu une correction pour toutes les leçons. **Suggestions** : donner à l'enseignant le plan de la leçon deux semaines avant la présentation.
- ils voudraient que les enseignants soient plus compétents en ce qui concerne les programmes scolaires. *Remarque : une étude des programmes scolaires est faite en didactique.* **À voir.**
- 25 • ils voudraient que les enseignants soient plus au fait de ce qui est demandé dans les épreuves d'admission. **Suggestion** : financer les déplacements des enseignants pour assister aux épreuves d'admission. **Remarque** : seul le jury est entièrement compétent.

À reconsidérer après les résultats...

- 30 cf CPER du 02-12-2015. La séparation des M2 en un groupe « collège » et un groupe « lycée » est pratique en début d'année mais elle empêche les échanges entre stagiaires.

Suggestion : Réorganiser les groupes entre S3 et S4.

Sciences Industrielles de l'Ingénieur.

Tous les étudiants assidus sont admissibles.

1 Sciences physiques.

Parcours PLP. La mutualisation de cours de mathématiques avec le parcours M1 MEEF math n'a pas fonctionné, elle sera remplacée par des interventions de L. Gallien. Le cours d'enseignement du numérique reste mutualisé.

5 Sciences de la vie et de la terre

Les problèmes soulevés précédemment ont été résolus pour l'essentiel. Pas de remarque sur les épreuves d'admissibilité.

Parcours adaptés, ancien M1+

- Le M2B n'est pas un parcours adapté aux étudiants qui désirent repasser le CAPES/LP2, passer le CAPES/LP2 avec déjà un diplôme de M1 ou de M2, ou se réorienter. C'est particulièrement évident pour la préparation au CAPL2 biotechnologies. Deux possibilités : l'année de césure ou le certificat d'université. Les deux sont en discussion à l'université. Mais il faut que ces étudiants soient pris en compte pour appliquer les quotas de dédoublement. **Dossier à suivre.**

15 Prochain CPER

Collecter les statistiques de réussite en M1 et M2, démissions, licenciements, reports.